

PRIME BI-MENSUELLE (taxe 9 % incluse)

(Police no. 15T00/15T01)

RÉGIME DE BASE	RÉGIME ENRICHÉ
MOINS DE 65 ANS	MOINS DE 65 ANS
Individuel 74,35 \$	Individuel 113,72 \$
Familial 143,19 \$	Familial 219,60 \$
65 ANS ET PLUS	65 ANS ET PLUS
Individuel 48,98 \$	Individuel 95,19 \$
Familial 94,07 \$	Familial 183,63 \$

Note : Si vos personnes à charge ne sont pas assurées par un autre régime d'assurance collective, la Loi 33 vous oblige à les assurer en vertu de votre propre régime. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la RAMQ au numéro sans frais **1 888 435 - 7999**

OPTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES 65 ANS ET PLUS

La Loi 33 prévoit que vous êtes automatiquement inscrit au régime universel d'assurance médicaments de la RAMQ. Cette loi oblige cependant le RER à vous offrir une assurance médicaments conforme à l'assurance médicaments de la RAMQ. Les retraités de 65 ans et plus qui désirent se désengager de l'assurance médicaments de la RAMQ peuvent se prévaloir de l'assurance médicaments de notre assureur. LA PRIME BI-MENSUELLE SUPPLÉMENTAIRE pour couvrir les médicaments par l'assureur, plus ceux non couverts par le RGAM, est pour ceux qui veulent se désengager de le RGAM doit être demandée à l'assureur.

Cette option vous obligera à verser annuellement un montant plus important que celui de la RAMQ. Il faut en faire la demande auprès de l'assureur avant de prendre cette décision.

Cependant, si vous choisissez l'option supplémentaire, vous devrez en aviser la RAMQ sans délai en appelant au **1 888 435-7999**

Prochain renouvellement des primes au **1^{er} novembre 2026** et au 1^{er} novembre de chaque année par la suite.

Le RER-VM

REGROUPEMENT DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RER-VM)

791, rue Jarry, Montréal (Québec) H2P 1W3

Téléphone: 514 272-0818 • Courriel: aer@bellnet.ca

www.aervm.org